

5-3-51 adoptées à l'unanimité:

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre décembre mil-neuf-cent-cinquante soient adoptées et signées.

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes: Adoptée.

Estimateurs { André Brassard
Samien Davies
Auguste Lauzon

Inspecteur de l'Orie.

Rang A.	Maurice Labonte
Rang B.	Abordius Davies
Rang C. et F. Monté Jourd.	Germain Godard
Rang D. G. F.	Roger Bisson
Montée Chipleau et Rang H et G.	Joseph Brousseau
Montée Brassard et Rang G.	Auguste Bisson
Montée Bisson "Het G."	Jane Jubinville
Montée Lauzon et Alban e.	Philippe Lauzon
Rang A. Canton Labelle et Minors	Joseph Lercault
Rang H et Rang F	Jene Clot

Inspecteurs agraires { Raoul Francoeur
Henri Clot
Wilfrid Davies
Samien Bisson
Jean Godard

Coordonneurs Enclaves Publiques { Emile Labonte
Eugene David

5-3-51

Gardiens d'Éclair

Publics

(Adonias Belisle
Léo LeBlanc
Émile Godard
Arthur Francoeur (fils))

Adoptée

Il est résolu que ce conseil s'oppose fortement à ce que les lacs suivants; soient loués par le Ministère de la Chasse et de la Pêche: Lac Rat-Dumque ou Des Frères, Lac Forest, Lac Travers, Lac Ramzay, Lac des Mares; dont le bail finit le 31 décembre, 1952 en faveur du Club du Lac Labelle;

Les lacs, Lacoste, Paul, Marie-Foix de la Croix Truite; dont le bail se termine le 31 décembre 1951. à M^{me} Lacoste. Le grand et le petit lac Caché, le lac à la Truite, le lac Glaise; et le lac Croche dont le bail expiré.

Et que demande soit faite à l'honorable M^r. Faquette, député de bien vouloir intervenir auprès de l'honorable Ministre de la Chasse et de la Pêche, afin d'empêcher que ces lacs soient loués de nouveau. Afin de nous aider à développer le tourisme dans la région.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil prie instamment l'honorable J. F. A. Faquette, député, de bien vouloir nous obtenir du Ministère de la Colonisation les octrois suivants, pour la réparation de nos chemins; savoir:

Rang A Canton Joly	—	\$2000 ⁰⁰
Rang D. et E	—	1000 ⁰⁰
Montée Brassard et Rang G.	—	2000 ⁰⁰

5-3-51 Montée Renaud et rang J ————— #1,000.⁰⁰

Lots - 6, rang C et 22 & 29 rang J —

Lots 10 @ 19 rang H et 1 @ 10 rang J #1,500.⁰⁰

Montée Chapleau et lots 35 @ 40 rang G
et 34 @ 139 rang H. ————— #1,500.⁰⁰

Et ce Conseil demande la construction
complète du chemin du Lac Labelle
Côté - Est à compter sur le lot 9 @ 18 @ 31
rang H et 1 @ 13 rang I Minerve; 33 @
41 rang A Canton Labelle, de même
que l'axe de la continuation du chemin
de Lac Labelle à Vendée.

Adoptée

Il est résolu, que ce Conseil prie
instantamment l'Honorable Secrétaire
Tajette député de bien vouloir nous
obtenir du Ministère des Mines un
octroi d'au moins \$5,000. pour la
Construction d'un chemin conduisant
de la rivière Rouge, à la mine de
Graphite sur les lots 9 à 12 rang A
et 13 à 21 rang N Canton Joly.
soit une longueur d'environ 2 milles; afin
que le développement de cette mine
puisse se continuer; attendu qu'un
échantillon du minerai a été analysé
par le Ministère des Mines et jugé
plus que satisfaisant.

Adoptée

Il est résolu, que ce Conseil demande
au Ministère des Terres et Forêts
de bien vouloir accorder à chaque
cultivateur de bonne foi qui en fera la
demande un lot de support; c'est
à dire un lot planté inculte, mais
sur lequel il y a encore, du bois de
chauffage, du cèdre pour poteaux de clôture
et même un peu de bois de service pour
la réparation des bâtisses de ferme.

5-3-51

Et ce sans être obligé de se conformer aux obligations du Ministère de la Colonisation soit, le défrichement, la résidence les constructions, etc; attendu qu'il y a dans notre région une grande quantité de ces lots qui seraient une aide précieuse pour nos cultivateurs qui utiliseraient tout le bois qui se perd chaque année et dont personne ne peut bénéficier.

Adoptée.

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette corporation tel que préparé par monsieur J. René Martin pour l'année 1950 soit accepté par le Conseil; et que monsieur Martin soit réengagé comme vérificateur des livres et comptes de cette corporation pour l'année 1951 aux mêmes conditions soit \$40.⁰⁰ pour ce travail.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

René Glot	Entretien de frontières	\$ 17. ⁸⁰
Clélie Brousseau	" de Montée	" 25. ¹⁴
Auguste Bisson	" "	" 2. ⁰⁰
Paul Bisson	" "	" 4. ⁰⁰
René Bisson	" "	" 4. ⁰⁰
Armand Gaciment	" Frontières	" 4. ⁰⁰
Jean-Paul Bussard	" en 1950	" 2. ⁵⁰
Maurice Labonté	seul avec Pucteur	" 22. ⁰⁰

Adoptée.

Il est résolu à l'unanimité que ce Conseil offre à monsieur le Curé J. Antoine Sicotte ses meilleurs souhaits de bonne santé, et d'un long et fructueux apostolat au milieu de nous, à l'occasion de son troisième anniversaire comme chef spirituel de cette paroisse; et il formule ces vœux au nom de la

5-3-51

population de la paroisse de Labelle
qui il représente.

Adoptée.
Il est résolu que le ^{prêtre} afin de
rencontrer les dépenses générales prévues
par cette corporation pour l'année
mil-neuf-cent-cinquante-et-un soit
fixé à 024 dans la piastre et imposé
sur tous les biens fonds imposables
de cette municipalité suivant le rôle
d'évaluation actuellement en force

Adoptée.
Il est résolu unanimement que ce
conseil avise monsieur Fernando
Machabée que, une retenue de \$50⁰⁰
par jour sera faite sur le montant
qui lui reviendra pour l'entretien
des chemins d'hiver, pour tous
les jours durant le temps que le
chemin à son entretien sera fermé
à la circulation automobile après
une tempête de neige, et ce à compter
de ce jour jusqu'au printemps
prochain.

Et que monsieur Machabée soit
avisé de plus d'avoir à se
conformer rigoureusement au paragraphe
11 des instructions relatives à l'entretien
des chemins d'hiver, c'est à dire
de déboucher les calvettes et faire
des fossés de neige à l'occasion
du dégel afin de faciliter l'écou-
lement des eaux de la fonte des
neiges de façon à ce qu'il n'y
ait pas de dommages causés au
chemin par l'eau.

Et il sera tenu responsable de tous
les dommages qui seront causés
au chemin par sa négligence.

5-3-51

Et il lui sera chargé en plus le montant que la corporation devra payer pour faire les travaux ci-dessus mentionnés s'ils ne sont pas fait, convenablement par monsieur Machabée, au temps requis.

Adoptée unaniment

Il est résolu que ce conseil remercie sincèrement l'Honorable J. H. Albiny Gagnette, ministre de La Santé et député pour tous les octrois accordés à cette municipalité l'an dernier; et plus spécialement pour l'octroi de \$1,250.00 obtenu du ministère de la Voirie pour l'entretien des chemins d'hiver cette année.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart. Maire

2-5-51

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux mai, mil-neuf-cent-cinquante et un et à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Réal Pelisle, Côme Godard, Roland Godard, Edouard Léonard et Henri Ferreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées

2-5-51 à l'unanimité.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq mars, mil-neuf-cent-cinquante et un soient adoptées et signées.

Adoptée.
Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (L.R. 2. 1941 Ch. 2), à partir de minuit et une minute dimanche le 29 avril 1951; le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenpitch; et ce jusqu'à dimanche le 28 octobre 1951 prochain à minuit et une minute; alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenpitch.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée.
Il est résolu que ce conseil transporte à monsieur Étienne Milpuro tous ses droits et prétentions sur le lot numéro l'axe 7, rang H, Canton Joly; vendu pour tapes par le Conseil de Comté l'en mars 1950 et adjugé à cette Corporation; et ce pour le prix de \$24.⁶⁵ représentant les frais de la vente et les tapes dues sur ce lot depuis la vente; et que le secrétaire soit autorisé à retravailler ce lot, si nécessaire ou à signer avec monsieur le maire un acte de vente pour et au nom de la Corporation du Canton Joly à monsieur Étienne Milpuro contre le paiement comptant de la somme de \$24.⁶⁵ mentionnée ci-haut.

Adoptée.

2-5-51

Il est résolu que les inspecteurs de voirie soient avisés de bien vouloir donner avis à tous les propriétaires dont le chemin de front est en mauvais ordre de les réparer dans les trois jours de l'avis à l'effet de quoi les inspecteurs devront faire ces travaux aux frais des propriétaires, comme adopté.

Il est résolu qu'il soit obtenu sur le cadastre de 1850. ⁰⁰ qui sera payé à cette municipalité pour l'entretien, d'ailleurs le montant dépensé pour faire faire des rencontres, avant de remettre le montant revenant à l'entrepreneur parce que ces travaux qui n'avaient pas été faits au temps requis faisaient partie des travaux d'entretien des chemins d'alignement et devaient être exécutés par l'entrepreneur. Adoptée.

Il est résolu que le compte présenté par monsieur Ephraïm Brousseau pour travaux exécutés dans son chemin de front ne soient pas acceptés.

Et que monsieur Brousseau soit avisé que le conseil ne fera faire aucun autre travail aux frais de la Corporation dans son chemin de front, attendu que les travaux exécutés cette année ont été occasionnés par la négligence du propriétaire qui était obligé de conduire l'eau de son chemin en surface.

Et que ces travaux n'ont pas été occasionnés par le ponceau construit par la municipalité. Adoptée.

Il est résolu que le conseil s'engage à fournir à monsieur Léo Létard la broche et les crampes nécessaires pour clôturer le chemin sur le lot no 25 rang

2-5-51

H. attendu que monsieur Leblanc doit faire lui-même sa part, à cette clôture, qui sépare son terrain du chemin public.

Il est résolu, que les comptes suivants soient acceptés et payés: Adoptée.

Comme Godard: Entretien montée Renaud	#3.50
Raoul Francoeur " " Rencontres	7.50
Arthur Francoeur " " "	7.50
Paul-Émile Francoeur " " "	5.00
Joseph Ferreault " " "	7.50
René Clot " frontières	5.25
Joseph Ferreault " "	28.50
Henri " " "	11.00
Alexandre " " "	10.50
Roger Pison " Montée	4.50
Napoléon Francoeur " frontières	2.50
Adrièle Brousseau " Rencontres	5.00
Bégin Brousseau " " "	5.00
Joseph Brousseau " Montée et frontière	37.63
Adrièle Brousseau " " "	7.50
Daniel Brousseau " " "	15.00
Paul Laurin " " "	5.00
Roland Godard " " "	11.75
Joseph Brousseau (fils Daniel)	5.00

Adoptée.
Il est résolu que ce conseil demande à La Commission Municipale de Québec la permission de renouveler pour une période de douze le billet de monsieur Ernest Alarie \$500.00 avec intérêts à 4% échu le 27 janvier 1951.

Adoptée.
Il est résolu que la séance soit levée.
Gaston Baudart, Maire, Adoptée.
Paul Godard, Sec. Trés.

9-5-51

A une assemblée publique des électeurs municipaux du canton Joly tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil, le mercredi neuf mai mil-neuf cent cinquante et un, conformément à l'avis préalablement donné à cette fin par Georges Godard, secrétaire-trésorier et président d'office à la présente élection; pour procéder à la mise en nomination à la charge de maire en remplacement de monsieur Gaston Paudart sortant de charge; et pour les charges de conseillers municipaux en remplacement de: messieurs;

Eugène Cédilotte; au siège no. 1
 Henri Terrecult; au siège no. 2
 Réal Bélisle; au siège no. 3.
 tous trois sortant de charge.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant midi, le président fit l'avis donné pour la présente assemblée, déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents, de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme maire et comme conseillers municipaux du canton Joly en remplacement des personnes ci-dessus mentionnées.

Labelle 9 mai 1951

Proposé par monsieur Wilfrid Machabée
 propriétaire du canton Joly.

Secondé par monsieur Jules Paquette
 électeur du canton Joly.

9-5-51

Admis

Que monsieur Josephat Lauzon cultivateur du canton Joly soit mis en nomination comme maire du canton Joly

Admis

Que monsieur Emile Rabonte, cultivateur du canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal du canton Joly au siège no 1.

Admis

Que monsieur Henri Tereault cultivateur du canton Joly, soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no 2 du canton Joly.

Admis

Que monsieur Réal Pelletier, cultivateur du canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal du canton Joly au siège no 3

Signé: Wilfrid Machabée
Jules Gagnette.

Labelle 9 mai 1951

Proposé par monsieur Lucien Brassard propriétaire du canton Joly.

Secondé par monsieur Maurice Rabonte cultivateur du canton Joly:

Admis

Que monsieur Eugène Cadilotte, cultivateur du canton Joly, soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no 1.

Admis

Que monsieur Gaston Bandart, propriétaire du canton Joly, soit mis en nomination comme maire du canton Joly

Signé: Lucien Brassard
Maurice Rabonte.

14-5-51

Advenant l'heure de huit heures du matin le lundi quatorze mai mil-neuf-cent-cinquante et un; le président déclare l'assemblée ou la rotation ouverte et requiert messieurs les électeurs d'enregistrer leurs votes.

Advenant l'heure de six heures du soir, le président déclare le vote terminé et procède au recomptage qui s'établit comme suit: Pour l'élection du Maire
 Gaston Baudart votes
 Josephat Lauzon
 Pour l'élection d'un conseiller, (siège no. 1.)

Eugène Bédilotte votes
 Emile Cabonté votes

Sur le vote ainsi donné, monsieur Gaston Baudart est proclamé élu maire par une majorité de 75 voix.
 Et monsieur Eugène Bédilotte est proclamé élu conseiller municipal au siège no. 1 par une majorité de 81 voix.

Georges Godard
 Président d'élection

6-6-51

Je soussigné Gaston Baudart ayant été élu maire du canton de Joly jure sur les saints-Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi J'ye Dieu me soiten aide.
 Assermenté devant moi à Labelle ce sixième jour de juin mil-neuf-cent-cinquante et un.

Georges Godard
 le notaire
 Gaston Baudart

6-6-51

Canton Joly sans qu'il n'y ait eu augmentation importante de construction depuis trois ans. ~~Après~~ la révision des rôles d'évaluation par le Conseil de Comté, et demande à ce conseil de bien vouloir réduire cette évaluation à \$200,000 ce qui pourrait être acceptable.

adoptée

Il est résolu que ce conseil demande à monsieur Oscar Blot de bien vouloir donner la préférence aux ouvriers et journaliers de Labelle dans l'exécution des travaux actuellement en cours en considération pour les démarches faites par les deux conseils pour l'ouverture d'un chemin conduisant à cette mine.

adoptée

Il est résolu que ce conseil demande à la Régie Provinciale de l'Électricité de bien vouloir autoriser la Compagnie Latineau, Gouves à construire la ligne de distribution d'électricité demandée l'an dernier par les propriétaires résidant sur la route Labelle-La Macaza de même que le prolongement de la ligne dans le rang N Canton Joly de façon à desservir les résidents sur les lots nos 6-7 et 8 et ce le plus tôt possible cette année.

adoptée

Il est résolu qu'une demande d'alvin (truite grise) soit faite en faveur du lac Labelle, au Ministère de La Chasse et de La Pêche - et qu'une demande d'alvin (truite rouge) soit aussi faite en faveur des lacs Vert, Prochiet et Brassard pour être distribué le plus tôt possible.

adoptée

6-6-51

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de la Classe Vét de La Beche pour nommer un garde chasse et garde pêche résident à Labelle; afin qu'il puisse y exercer une surveillance sévère et empêcher ainsi les braconniers de détruire le poisson et le gibier de nos lacs et nos forêts en temps prohibé.

Adoptée.
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Gaston Baudart, voyage à Mt. Laurier	\$ 10.00
Reob Pélissier	8.00
Germain Godard Entretien, montée Renard	19.75
Alexandre Ferreault Ent. frontières.	2.50
Jos Ferreault.	3.75
Henri Ferreault.	2.50
Josaphat Lauzon ^{de voyage} ^{tranchées} Montée	7.00
Robaud Sobas	5.00
Joseph Brousseau	10.00
Daniel	3.00
Corporation Comté Labelle (Apr. 1951)	250.00
Lamien Davies Ent. Frontiers	3.50
Gaul Brisson	10.00
" " " Montée	9.00
Auguste Brisson	50.50
" " " Frontiers	24.75

Adoptée.
Il est résolu que la séance soit levée.
Adoptée.

Reob Godard
Sec. Trés.

Gaston Baudart; Maire

4-7-51

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil, le mercredi quatre juillet mil-neuf-cent-cinquante et un; et à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Réal Pélisle, Eugène Cédilotte, Roland Godard, Edouard Léonard et Henri Terreaux formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six juin mil-neuf-cent-cinquante et un soient adoptées et signées.

Adopté.

Il est résolu que ce conseil nomme les personnes suivantes comme conducteurs de travaux de chemins suivant octroi du Gouvernement, acceptés par le ministère de La Colonisation pour la réparation des chemins:

Rang A, Canton Joly du lot no. 1 au lot no. 25 inclusivement Eugène Cédilotte montant \$500.⁰⁰

Montée Brassard et rang G. du lot no. 9 au lot no. 16 - Réal Pélisle montant \$500.⁰⁰

Rang H du lot no. 10 @ 19 et rang I du lot no. 6 @ 10 - René Leclot montant \$500.⁰⁰

Montée Chapleau et rang H et G lots 35 à 44, rang G et 34 à 38 rang H. Roland Godard, montant \$500.⁰⁰

4-7-51

Chemin Lac Labelle, Cote Est du
lot no. 25 rang H au lot no. 34 rang
A Canton Labelle montant \$ 2000.⁰⁰
messieurs Gustave Beaudart et
Henri Teneant.

adoptée.
Il est résolu que ce conseil demande
à l'honorable Albin Gagnette,
député de bien vouloir nous
obtenir un octroi de \$ 500.⁰⁰ pour
la réparation de la montée Guiljois
sur les lots nos 9 et 10 rang D. et
sur le lot no. 35 rang C.

Et un octroi de \$ 500 aussi pour
la réparation du chemin sur les
lots numérotés 25 à 29 rang E et
la montée Renaud sur les lots
C rang B. Canton Joly qui ont
grandement besoin de réparation.

adoptée
Il est résolu que monsieur
Paul Brisson, soit nommé inspecteur
de voirie en remplacement de monsieur
Auguste Brisson, pour la montée
Brossard et une partie du rang G.

adoptée
Il est résolu que l'évaluation des
lots numérotés 15 et 16 rang J
Canton Joly soit réduite de \$ 2500.⁰⁰
pour les bâtisses démolies.

adoptée.
Il est résolu que les comptes suivants
soient acceptés et payés.

René Blot	Entretien de frontiers	\$ 5. ²⁰
Evariste St-Jean	" " "	1. ⁵⁰
Fernand Cousinet	" " "	4. ⁰⁰
Roland Godard	" " Montée	7. ⁵⁰
Joseph Brousseau	" " "	2. ²⁵
Gérôme Cormier	" " "	3. ⁰⁰

4-7-51 G. E. Forget, beche a cloture ————— \$20.³⁵
 Joseph Bandon - potema .. ————— 35.⁰⁰

Il est résolu que la séance ^{Adoptée} soit levée.

Georges Godard ^{Adoptée}
 Sec. - Trés. Gaston Baudart

3-10-51

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi trois octobre mil-neuf-cent-cinquante et un et à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et Messieurs les conseillers; Réal Bélisle, Eugène Bédilotte et Henri Terrecault formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre juillet mil-neuf-cent-cinquante et un soient adoptées et signées.

Il est résolu que ce conseil prie ^{Adoptée} instamment l'Honorable Ministre des Postes du Canada de bien vouloir nous obtenir le service des malles par camions du Ministère ou par autobus au lieu du chemin de fer à moins que la Compagnie du C.P.R. consente à faire circuler un train aux mêmes heures que l'autobus entre Montréal et Front-Laurier, le soir, soit vers 7 heures.

Adoptée

3-10-51

Il est résolu que le conseil refuse d'accepter la démission de monsieur Joseph Terrecault comme inspecteur de Voirie au Lac Labelle.

Adoptée.
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Jéplurin Brousseau	Contrôle par montée	7.50
G. Hubert	faire des permis ^{et ref. ardoises}	16.00
Henri Terrecault	Pont Duplainard	30.50
André Terrecault		9.00
Philippe St-Jérôme		14.00
Armand St-Jérôme		9.00
Léo St-Jérôme		15.00
Bull d'opozer	remplacé par camion	70.00
Léopold Bergeron	9 heures inspecteur h. profane	72.00
Joseph Terrecault	ent. frontières	4.00
Roger Bisson	ent. montée	9.90
Louis Arnaudi	" frontières	17.50
Évariste St-Jean		5.00
Joseph Brousseau (fil. Louis)	ent. montée	11.00
Daniel Brousseau	" "	8.00
Joseph Brousseau	" "	10.50
Gaston Bandart	Ent. montée	12.00
Réjean Bandart	" "	24.00
Louis Jubinville	" "	26.00
René Jubinville	" "	30.50
Delphis Jubinville	" "	10.00

Adoptée.
Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.
Georges Rodard le dit. Gaston Bandart maire